ANNEE, No. 18. *MANITOBA.* JEUDI, 30 SEPTEMBRE, 1875.

NDITIONS
...ENT AU "METIS."

...pour un an est de dix
...ou deux piastres
...cours du Canada:
...payer cette somme
...en souscrivant son
...ment.
...es du METIS ont été
...ortés à St. Boniface,
...Avenue Provencher,
...au Nord-Est du Col-
...dans la Bâtisse du
...Parc.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

N. D. Gagnier, Editeur-Proprietaire.

OUMISSIONS POUR ...IS DE CORDE.

...ssigné recevra des soumissions à ...au Hôtel-de-Ville, jusqu'à SAMEDI ...NGT-CINQUIEME jour de SEPTEM-...courant, pour approvisionner le Con-... 300 cordes, ou moins, de bois de ...ge (CHENE OU TREMBLE.)

...s devra avoir 4 pieds de long, être ...ée, délivré en piles (au lieu désigné) ...ive de la Rivière Rouge, en cette ...rant la presente saison de navigation, ...maison de la Pompe à vapeur pour ...à la Station de Police ou à l'Hotel-...durant l'hiver prochain.

...soumissions devront préciser la ...e du bois qui pourra être delivrée, ...té, la longueur, l'époque ou il a été ...et où il pourra être livré, le prix par ...de 128 pieds cubes.

...e soumission contiendra les noms ...cautions responsables pour la due ...on du contrat au cas d'acceptation. ...ement sera fait lorsque le contrat aura ...mpli ou si le temps alloué pour sa ...n est prolongé durant l'hiver et a ...mois.)

...onseil de la Cité de Winnipeg ne ...e pas d'acepter la plus basse ni au...es soumissions.

A. M. BROWN,
Greffier de la Cité.

AVIS.

...te les personnes endettées envers M. ...THIBAULT, ci-devant de ST. BO-...CE, sont averties qu'elles auront à ...en régler de quelque manière, sous le ...ment délai, au bureau de MM.

ROYAL & DUBUC.

—Les personnes qui ne pourraient pas maintenant éviteront des frais et ob-...ant du délai en venant s'arranger im-...tement.

...nipeg, 6 Août, 1875.



...EAU DES COMMISSAIRES
DE MANITOBA
ET LES
...rritoires du Nord-Ouest.

...mmission Canadienne
A
...sition Internationale de Philadelphie, 1876

PROVINCE DE MANITOBA
Winnipeg, 29 Août, 1875.

...VIS PUBLIC, est par le present donné, ...que ce Bureau est prêt à recevoir des ...ations concernant l'Exposition Inter-...nale, et de fournir toutes les informa-...requises, formes d'application, etc.

...coopération du Public et des Societés ...riculture est sollicitee, afin de rendre ...sition magnifique et une representa-...digne des ressources de cette Province ...Nord-Ouest.

...us les articles proposés pour l'Exposi-...seront pris en charge a Winnipeg ...hiladelphie (*gratis*) ainsi que les dépen-...de la personne à qui appartiendront ...ffets.

...plication immédiate est nécessaire pour ...rve de la place.

...réception generale des articles aux ...s de l'Expositions commencera le 1er ...r, 1876, et pas un article ne sera ...après le 31 Mars, 1876.

...Commission Canadienne prendra toutes ...récautions pour la preservation de tous ...objets dans l'Exposition, et elle sera ...onsable pour les damages ou pertes ...une sorte, accident par le feu ou au-...nt.

...ur plus amples informations s'adresser ...secrétaire du Bureau de la Commission ...anitoba.

THOS. SPENCE,
Secrétaire.



AVIS
DU
BUREAU DES TERRES
DU
CANADA.

AVIS est par le présent donné, que les personnes, inscrites à ce Bureau pour DROIT D'ETABLISSEMENT sur les Terres suivantes, sont DECHUES de leur DROIT pour ne s'être pas conformées aux EXIGENCES requisés par la Loi.

***Re*: La Résidence et la Culture**

SAVOIR:

Dans le Township 13, *Rang* 1, *Est*,

Le Nord-Est ¼, Section 30; Nord-Ouest ¼ Section 27; Sud-Est ¼, Section 10; Sud-Est ¼ Section 3; Nord-Est ¼, Section 3; Nord-Est ¼ Section 10; et Sud-Est ¼, Section 12.

Dans le Township 13, *Rang* 2, *Est*,

Le Sud Est ¼, Section 18; Nord-Ouest ¼ Section 20; et Nord-Est ¼, Section 27.

Dans le Township 14, *Rang* 1, *Est*,

Le Sud-Ouest ¼, Section 7; Nord-Est ¼ Section 6; Sud-Ouest ¼, Section 20; Nord-Est ¼, Section 6, et Section 20.

Dans le Township 14, *Rang* 2, *Est*,

L'Ouest ½ de l'Est ½, Section 9.

Aussi, que chacun des Réquérants pour les Terres suivantes, inscrites comme "Droit d'Etablissement" (*Homestead right*), dans les Etablissements de Rockwood, Victoria et Grassmere, qui pourra fournir une preuve satisfaisante de sa résidence actuelle et de la culture des dites Terres, ou d'une partie raisonnable, avant le PREMIER JOUR de JUIN, aura permission de tenir son entrée; mais à défaut de telle preuve fournie à cette date, sera dechu de son "Droit d'Etablissement."

SAVOIR:

Dans le Township 13, *Rang* 1, *Est*,

Le Nord-Est ¼, Section 2; Sud-Est ¼, Section 36; Nord-Ouest ¼, Section 33.

Dans le Township 13, *Rang* 1, *Est*,

Le Nord-Ouest ¼, Section 15, et Sud-Ouest ¼, Section 31

Dans le Township 13, *Rang* 2, *Est*,

Le Sud-Est ¼, Section 34; Sud-Est ¼, Section 28; et Sud-Est ¼, Section 22.

Dans le Township 14, *Rang* 1, *Est*,

Le Nord-Ouest ¼, Section 20; et Nord-Est ¼, Section 20.

Dans le Township 14, *Rang* 2, *Est*,

L'Est ½ de l'Est ½, Section 9; Sud-Est ¼, Section 34; Sud-Ouest ¼, Section 34; Nord-Ouest ¼, Section 34; Nord-Est ¼, Section 34; Sud-Ouest ¼, Section 22; Sud-Ouest ¼, Section 27; Sud-Est ¼, Section 22; Nord-Est ¼, Section 16.

AVIS.

Le temps requis pour l'établissement immédiat sur les terres plus haut mentionnées à été prolongé du 1er JUIN au 15 JUILLET prochain.

Par ordre,

DONALD CODD
Agent des Terres de la Puissance

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 20 Mai, 1875.



AVIS.

AVIS est par le present donné que je soussigné a aujourd'hui, en conformite des dispositions de l'Acte 38 Vict. Cap. 2. (l'Acte des Elections, 1875), affiche dans son bureau des copies des Listes Electorales pour les Divisions suivantes, savoir: St. James, St. Charles, Kildonan, Headingly et St. Boniface, et transmis des copies des dites listes aux différentes personnes mentionnées dans le dit Acte.

FRANK I. CLARKE,
Gref. de la C. de C. pour Selkirk.

Bureau de la Cour de Comté,
Winnipeg, 26 Août, 1875.



AVIS.

AVIS est par le present donné, que j'ai ce jour affiché dans mon Bureau des copies imprimées des listes des voteurs pour l'année 1875, pour la Division Electorale No. 23 ou Ste. Agathe, No. 22 ou St. Norbert, No. 21 ou St. Vital, No. 24 ou Ste. Anne, formant le Comté de Provencher; et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des copies des dites listes aux personnes suivantes: aux Juges de Paix, Député Sherif, Registrateur, Maîtres d'Ecole, Maîtres de Poste, Membres du Parlement et Candidats defaits aux dernières élections generales: Et que les dites listes seront revisées le premier jour du prochain terme de la Cour de Comte (1er Octobre) à la Maison d'Ecole de St. Norbert Centre.

JOSEPH TURENNE.
G.C.C. Provencher.

St. Norbert, 3 Septembre, 1875.

NOTICE.

NOTICE is hereby given, that I have this day posted up in my Office, printed copies of the Voters Lists for the year 1875, for the Electoral Division No. 23 or St. Agathe, No. 22 or St. Norbert, No. 21 or St. Vital, No. 24 or St. Anne, comprising the County of Provencher; and that I have by to day's mail transmitted copies to the following persons: Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teachers of public schools, Post Masters, Members of Parliament, and unsuccessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court (1st October) at St. Norbert School House

JOSEPH TURENNE,
C.C.C. Provencher.

St. Norbert, September 3rd, 1875.



CANADA,
PROVINCE DE MANITOBA,
Comté de Selkirk.
} Cour de Comté de Selkirk.

Revision des listes électorales, en vertu du 38 Vict., Cap 2.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le prochain terme de la Cour de Comte de Selkirk, sera tenu au Palais de Justice, dans la Cite de Winnipeg, le Vingt-quatrième jour de Septembre prochain, a dix heures de l'avant-midi, pour la revision des listes électorales des divisions electorales soumises à la juridiction de cette Cour, et toutes personnes demandant des changements dans ces listes électorales, devront se presenter au lieu, à la date, et au temps susdits, avec leurs témoins et documents, pour faire décider leurs reclamations selon la loi.

FRANK I. CLARKE,
Gref. de la C. du Comte de Selkirk.

Bureau de la Cour de Comté,
Winnipeg, 26 Août, 1875.

Etablissement Daoust & Brisebois

Enseigne du Castor

GRANDE-RUE, WINNIPEG

UN GRAND AVANTAGE EST OFFERT AU PUBLIC, A VOUS D'EN PROFITER.

Daoust & Brisebois, donnent avis à leurs amis et au public en général, qu'à partir du 15 SEPTEMBRE courant, ils vendront toutes leurs Marchandises sans reserve, et de plus, au

PRIX COUTANT

Veuillez bien remarquer que c'est à l'Enseigne du Castor, dans la Maison de ONIS MONCHAMP, autrefois occupée par R. CHARTRAND.

GRANDE VENTE AU PROFIT DES ACHETEURS

Toutes les personnes qui viendront visiter l'Etablissement DAOUST & BRISEBOIS, pourront être certaines d'être satisfaites.

! ! Aucune Offre ne sera Refusee ! !

Tous les produits du pays, tels que Souliers, fourrures, etc., seront pris en échange, comme de l'argent.

Il sera aussi distribue une liste à chaque individu qui lui fera voir l'immense reduction que ces Messieurs font sur leurs Marchandises.

N'oubliez donc pas de venir leur faire une visite au plus vite.

DAOUST & BRISEBOIS.

Winnipeg, 9 Septembre, 1875. 2f



Avis Public
DU
Bureau des Terres du Canada

Winnipeg, 19 Mai, 1875.

"En attendant que certaines applications "faites pour la COMMUNE de la POINTE "DOUGLASS, ainsi que pour le LOT No. "**754**, de l'arpentage de la Compagnie "de la Baie d'Hudson, autrement connue "sous le nom de la COMMUNE DE ST. "BONIFACE, soient prises en considera-"tion, il est par le présent defendu a toute "personne, qu'elle soit au nombre des ap-"plicants ou non, de s'établir ou d'exercer "aucun droit de propriété sur les dites "COMMUNES, ou sur aucune partie d'i-"celles."

Par ordre du Ministre de l'Intérieur.

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winipeg, 19 Mai, 1875.



Copie du Rapport d'un Comite de l'Honorable Conseil Privé approuvé par Son Excellence le Gouverneur-Général.

Dans un mémoire en date du 20 Mars 1874, l'Arpenteur-Genéral des Terres Fédérales, faisant allusion à une lettre de M. Codd, Agent intérimaire des Terres Féderales, en date du 7 Mars courant, demandant l'autorisation d'agir avec les gens qui empiètent sur les limites de bois fédérales, en outre de l'autorisation donnée par l'Ordre en Conseil du 13 Janvier 1873, etablissant des réglements concernant le bois dans Manitoba, et en vertu de la 60me section de l'Acte concernant les terres fédérales.

L'Arpenteur-Général fait allusion au cas du bois de chauffage saisi, parcequ'il a eté coupe sans autorisation et qui, etant en trop petite quantite pour justifier l'emploi de gardiens, sera emporté par les delinquants avant l'expiration de la periode fixée pour la vente au profit de la Couronne—

En vertue de raccourcir cette période, l'Arpenteur-Géneral recommande qu'aux termes de la 105me section de "l'Acte des Terres Fédérales," l'Agent des Terres Fédérales à Manitoba soit autorisé à ordonner la vente, dans un délai de quinze jours, du bois coupé sans autorisation sur lequel le délinquant refuse de payer trois fois les droits susmentionnés.

Sur la recommandation de l'Honorable Ministre de l'Intérieur, le Comité recommande que la dite autorisation soit accordée.

Certifié,

W. C. HIMSWORTH.
Greffier du Conseil Privé.

15 Juillet, 1875.



Avis du Bureau des Terres du Canada.

AVIS est par le present donné que les terres dans le voisinage des courbes du Lac Manitoba des deux côtes, et s'étendant à l'ouest aussi loin que le Lac Ebb et Flow, et aussi toutes les terres dans le voisinages des ilots du Lac Winnipeg au Lac des Bois généralement connus comme le Portage du Rat, sont retirees de la vente et de la colonisation, et toutes les parties interessées sont notifiées de ne pas s'y établir.

Par ordre,

DONALD CODD,
Agent des Terres de la Puissance.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 29 Decembre, 1874.



LE "METIS."

Jeudi, 30 Septembre, 1875.

Benediction de deux Eglises.

Samedi dernier, les habitants de la Baie St. Paul ont assisté à une belle et grande cérémonie : la bénédiction de leur nouvelle église. Cette fête avait réuni un nombre considérable de fidèles de la paroisse et des alentours. Sa Grâce Mgr. Taché, présida la solemnité qui fût imposante.

Notre vénéré pasteur, avait voulu donner une autre preuve de l'intérêt qu'il porte a toutes les œuvres de la religion qui se multiplient. sous sa direction, en allant consacrer à Dieu, ce temple divin, et raffermir la foi et le zèle de ses enfants. La population de la Baie St. Paul et son digne curé, le Rév. M. C. St. Pierre, out été heureux d'offrir à Sa Grâce le tribut de leur amour et de leur respect.

Et le souvenir de la touchante cérémonie de samedi dernier, ne s'effacera de longtemps.

La nouvelle église de St. Laurent, Lac Manitoba. fait honneur a la population, comme celle de la Baie St. Paul.

Le Condition Financiere de Manitoba.

Il est question pour le gouvernement provincial d'envoyer une députation de ses membres à Ottawa afin d'obtenir une amélioration de la condition financière de la Province. Ce sera la troisième tentative de ce genre.

Ces nouvelles négociations seront elles couronnées de plus de succès que les autres ? Nous ne savons.

Les gouvernements parlementaires cèdent rarement à d'autres sentiments que la crainte dans des questions de ce genre.

Si Manitoba avait dans les Communes huit ou dix députes parfaitement d'accord, il y a longtemps que l'amnistie serait reglée, et que la subvention faite à cette Province serait triplée ou quadruplée.

Aucun gouvernement ne peut impunément de nos jours résister à une perte de dix voix. Malheureusement, nous n'avons que la justice de nos causes à faire valoir, et, sous prétexte que la justice porte un bandeau, on en profite pour l'éconduire poliment ou lui tourner le dos.

Sur quatre députés, nous en comptons trois qui se font la guerre entr'eux et le quatrième qui n'est d'accord avec aucun de ses collègues !

Le gouvernement local a dù prendre la chose en mains, et, malgré de très légitimes répugnances, se résoudre, encore une fois, la dernière nous l'espérons, à aller frapper à la porte du Cabinet fédéral.

Héritier d'un budget hors de proportions avec les ressources que nous crée l'Acte de Manitoba, le Ministère Davis avait deux alternatives à suivre ; ou liquider immédiatement et proportionner strictement les dépenses avec le revenu ; c'est-à-dire retrancher d'un seul coup les crédits affectés à l'éducation, aux travaux publics, aux hopitaux, à l'agriculture, et opérer une réduction des salaires des employés publics ; ou bien ajourner le mécontentement populaire et l'agitation contre Ottawa, et essayer de nouveau avec les autorités fédérales un remaniement des conditions de l'existence de Manitoba dans la Confédération.

Le gouvernement local a cru plus sage de suivre cette dernière ligne de conduite, afin d'épuiser tous les moyens pour empêcher les troubles et l'agitation qu'une réduction si notable du budget ne manquera pas de faire éclater dans toute la Province, contre Ottawa.

Le ministère Davis a rétabli l'ordre dans les finances : il a introduit un système d'économie et de surveillance très sévère ; on sait où l'on en est aujourd'hui : mais en face d'un déficit chronique et des exigences toujours croissantes du service public, le gouvernement a compris qu'il était de son devoir de s'arrêter à temps.

L'effort une fois tenté réussira ou non ; s'il réussit, tant mieux pour la Province et pour Ottawa ; s'il échoue nous est avis que Manitoba fera encore probablement parler de lui.

Le Gouvernement local réduira son budget, il retranchera ce qu'il faudra des services publiques pour équilibrer ses finances, et demandera aux Chambres la taxe directe s'il est forcé de maintenir son budget sur le pied actuel. Ou bien ce sera au peuple à pétitionner pour les *better terms*, et l'agitation une fois commencée ira loin, trop loin. nous le craignons

Le gouvernement local connait le sentiment des masses ; il surveille les besoins publics, et il ne fait que son devoir en allant prier les autorités fédérales de reviser tout notre *status* economique et de nous faire une existence plus digne et plus en rapport avec nos besoins.

Les douanes de la Province vont donner cette année au Canada de 300 à 400 mille piastres de recettes ; et nous ne lui coûtons que la somme de 70 mille piastres ! Qu'on nous montre dans toute la confédération canadienne une seule province qui produise autant de bénéfices à la Puissance que Manitoba.

On a essayé de porter contre nous les frais du chemin Dawson ($75.000), de la garnison du fort, et des traités des sauvages : mauvaise logique Par ses traités, le Canada achète pour rien des territoires immenses ; le chemin Dawson sert (ou devrait servir) à conduire des émigrés sur ces territoires magnifiques ; et les soldats du Colonel Smith servent à tenir ces sauvages en respect et à inspirer la confiance aux émigrés. Manitoba n'entre donc pour rien dans ces calculs. La population existait ici avant la formation de la Province, et les frais d'établissement de cette population n'ont rien coûté à Ottawa.

Si Manitoba avait quelques ressources autres que la subvention aussi maigre que fixe du gouvernement du Canada. ses recettes augmenteraient avec les progrès de sa population et de la richesse publique ; mais l'absence complète de ces ressources qui existent dans les autres provinces fait que l'augmentation de sa population est précisément une cause de malaise croissant pour son gouvernement. Ses dépenses augmentent, et le revenu reste immobile !

Tel est en peu de mots le résumé de la condition financière de Manitoba ; on comprendra maintenant pourquoi nos gouvernants croient en ce moment de leur devoir de renouveler leurs instances auprès de M. McKenzie pour apporter quelque soulagement à une situation qui s'empire chaque jour. Nous leur souhaitons tout succès.

***

Le Juge-en-Chef Wood et ses Ennemis.

Quelques journaux anglais de Winnipeg ayant reproché à l'Hon. M. Wood d'écrire dans les journaux sur des sujets politiques, le *Standard* le prit plus particulièrement à partie, et parmi un déluge d'injures basses et grossières, le blâme entr'autres choses de s'être mêlé de la legislation durant la dernière session de nos chambres locales Le juge en chef a répondu par une lettre pleine de vigueur, de vérité et de bon sens.

Non seulement il est sage pour les magistrats d'un pays de donner leur opinion, quand on la leur demande, sur quelque point de la législation à éclaircir ou à régler, mais c'est encore leur obligation

Un gouvernement ne saurait non plus s'entourer de trop de précautions, ni de trop de lumières lors qu'il prépare ses mesures législatives pour l'ordre, la protection et la paix dans un pays

Consulter les juges est le premier de ses devoirs en tel cas.

Leur caractère d'indépendance, leur expérience quotidienne, leur science des précédents et de la jurisprudence des cours, l'amour de la justice et de la haute équité dont ils doivent être animés, tout les rend éminemment propres à donner de salutaires avis et à faire de sages remontrances.

Il y a certainement une mesure à garder en ceci. et le magistrat qui s'autoriserait de sa position pour décrier publiquement une mesure ou s'en faire une arme contre le gouvernement, manquerait à coup sûr à la dignité de son état, il violerait la majesté de ses fonctions et la trainerait dans l'arène politique.

Nous approuvons donc en tous points la thèse si juste soutenue en ce moment par l'Hon. Juge en Chef, et nous nous plaisons à féliciter nos gouvernants d'avoir, durant la dernière session, eu recours plus d'une fois aux lumières incontestables de ce savant magistrat.

***

Dans l'après midi, Sa Grâce, Mgr. Taché, partit pour le Lac Manitoba. où devait avoir lieu, le lendemain, une cérémonie de même nature. Là aussi, notre éminent Archevèque eût une digne réception. Et sa visite dans cette mission reculée, a réjoui tous les cœurs.

Une dépêche de la Colombie a dressée au *Globe* mande que les elections de l'Ile Vancouver sont terminées. Des douze membres élus, sept sont reformistes, trois indépendants et deux ministériels.

Les elections sur la terre ferme auront lieu la semaine prochaine. L'opposition s'attend à avoir une majorité des deux tiers de la Chambre.

Nous lisons dans le *Moniteur Acadien* :

Voici les noms des personnes dont le procès pour participation aux troubles de Caraquet, se poursuit actuellement.

Joseph Dugauy,	Joseph Lebouthiller,
Gustave Lantaigne,	Gustave Galien,
Eloi Lantaigne,	Jean Ls Choisson,
Sinai Poulin,	Joseph Choisson,
Geneon Albert,	Jean Ls. Poulin,
Prudent Albert,	Moïse Parisé,
Louis Garisé,	Gervais Lantainne,
Gervais Choisson,	Stanislas Albert,
Fabien Lebouthilier,	Xavier Chenard,
Joseph Labouthiller,	Pierre Frigal,
Phileas Mailloux,	André Albert,
Luc Albert,	Agapit Albert,
Bernard Albert.	

Au nombre de ces personnes, celles dont les noms suivent sont accusées du meurtre du connétable Gifford, tué dans la maison d'Albert :

Joseph Duguay,	Sinai Poulin,
Joseph Choisson,	Prudent Albert,
Moïse Parisé,	Stanislas Albert,
Luc Albert,	Agapit Albert,
Bernarb Albert,	

Les autres, bien que mis en accusation vers le 28 janvier, furent mis en liberté sous caution, entre le 8 et le 16 février. Les personnes accusées du meurtre de Gifford sont restées en prison depuis leur mise en accusation par le coroner.

Bathurst, 9 Septembre.

Les Grands Jurés on trouvé fondes les actes d'accusation contre Joseph Choisson, Bernard Albert, Luc Albert, Agapit Albert, Stanislas Albert, Prudent Albert, Joseph Dugas, Sinaï Poulin, et Moïse Parisée, pour le meurtre de John Gifford. Aussi contre Wm. A. Eddy, John Peters, Richard Jago et Arthur Jago, pour assaut grave sur Andrew Wagner. Tous plaident non-coupables, à l'exception d'Arthur Jagot, qui n'est pas encore arrêté.

Bathurst, 10 sept.

Les Grands Jurés ont trouvé fondés les actes d'accusation contre Jean Louis Chiasson, Gustave Gallien. Gervais Lantaigne, Jean Louis Poulain, Philias Mailloux Fabien Lebouthiller. Joseph Lebouthiller, et Pierre Frigal. pour l'émeute de 15 janvier. Ils plaident non coupables. Ils ont renvoyé l'acte d'accusation contre un certain nombre de personnes de Caraquet accusés d'émeutes le 25 janvier, quand ils ont visité la maison de l'Hon. Robert Young, visite qui servit de prétexte à l'appel d'une force armée de Miramichi, et qui eut pour conséquences la mort de Gifford et de Mailloux.

Bathurst, 11 sept.

Le procès de Wm. Eddy pour le meurtre de Wm. Spearing s'est instruit.

A minuit le Jury revint en cour et annonça qu'il ne pouvait s'entendre sur un verdict, Quelqu'un du Jury ne voulait pas prononcer la culpabilité du prisonnier sans la preuve qu'il avait tiré le coup de feu. Onze étaient pour la candamnation et un contre. Le Jury fut déchargé et l'accusé aura un nouveau procés.

Bathurst, 13 sept.

Les jurés ayant ignoré l'acte d'accusation contre six hommes de Caraquet pour émeute le 25 janvier à la maison de Young, le Procureur Géneral leur soumit un acte d'accusation pour réunion illégale. Cet acte fut encore mis de côté puis renvoyé au Jury avec de nouveaux témoins, et malgré cela le Jury ne voulut pas maintenir l'accusation.

Le foreman du Grand Jury dit à la Cour qu'il était à sa connaissance qu'une autre vie que celle de Gifford avait été prise dans la maison d'Albert, et demanda une acte d'accusation.

Le Juge répondit que ce fait lui avait échappé quand il avait fait sa charge et qu'il enveverrait chercher le Procureur-Général, qui, étant venu, refusa de mettre un acte d'accusation en rapport avec la mort de Mailloux.

M. Landry, avocat des prisonniers de Caraquette, demanda alors à la Cour si un acte d'accusation pouvait être soumis par poursuite privée.

La Cour répondit qu'elle ne le pensait pas, à moins que la cause ne passât d'abord devant un magistrat.

On dit que MM. Landry et Thomson vont de nouveau soulever la question demain.

Bathurst, 14 sept.

Hier cinquante nouveaux petits jurés furent nommés pour le second procès de Wm. Eddy. Et aujourd'hui, un jury a pu être formé, les nouveaux comme les premiers jurés ayant été épuisés moins un.

M. Forbes s'est objecté à tous les jurés français parce que Eddy était au nombre des connétables spéciaux pendant les troubles de Caraquet l'hiver dernier.

Robert Good, Ducello et plusieurs autres ont donné leurs témoignages.

Le Grand Jury a été ajourné jusqu'au 23 septembre, sur motion du Procureur Général.

Nouvelles Locales.

—Les Canadiens partis des Etats-Unis pour venir se fixer à Manitoba et dont parlait l'*Echo du Canada* sont arrivés. Ils s'établiront sur les réserves de la Société de Colonisation.

—Un lamentable évènement vient de se produire *au large*, près de la Rivière du Castor. Deux individus du nom de Atkinson et B. V... ont été attaqués durant la nuit, dans leur camp, par un nommé Mc... et le premier a été tué. Cette attaque n'avait été précedée d'aucune altercation, et il est impossible d'y trouver un motif sérieux. Le coupable a été arrêté et amené pour subir son procès : il semble, nous dit-on, n'avoir pas conscience de sa position. Ce qui inspire des doutes sur son état mental

Nouvelles Canadiennes

—Deux Revds. Frères Clercs de St. Viateur, MM. Couto et S... se sont noyés à Joliette, P. Q.

— M. Chevalier, depuis trois ans consul-général de France au Canada, a quitté Quebec pour la France. Sa famille le suivra dans une quinzaine.

Nous ne serions pas le fidèle interprète des sentiments de notre population si nous laissions partir M. Chevalier sans manquer les regrets que son départ fait naitre et les excellents souvenirs qu'il laisse parmi nous.

— La situation commerciale est si mauvaise à Ottawa que toutes les scieries et les chantiers de bois viennent de fermer, ce qui enlève l'ouvrage à plus de deux mille ouvriers.

— Des explorateurs américains visitent les montagnes de H... On croit qu'avant peu un grand nombre d'américains vont venir exploiter de riches terrains miniers dans cet endroit.

— Les moissons sont à peu près terminées dans Ontario. Le blé du printemps est très-bon, tandis que celui d'automne laisse beaucoup à désirer. L'orge, les pois et l'avoine sont en grande abondance.

ÇA ET LA.

La presse anglaise va subir une grande révolution. Le *Times* va paraitre. sous peu simultanément dans toutes les grandes villes du Royaume-Uni.

Une machine logographique imaginée par M. Walles, de la direction du *Times*, et perfectionnée par son fils, va être expérimentée sur une grande échelle. Voici le système.

La forme exterieure de la machine ne ressemble à un piano, et le compositeur en touchant une touche fait tomber une lettre en place.

M. Walles fils applique à cette machine, et...

...nique avec **Manchester, Li**... Birmingham, etc, et com... ...juant du piano.

...t qu'avec l'appareil Morse ...graphie, de minute, en minu ...itanement, de la Bourse de ...s à tous les bureaux d'agents ...nge de la capitale. Au lieu de ...ouvoir une aiguille au bout ...électricité fera mouvoir un ea...

—

...croire les journaux scienti... de Boston, on aurait décou... ...cemment dans les Etats et ...oires du Sud Ouest compris ...le Mississipi et les Montagnes ...uses, où se font des recher... géologiques, pour lesquelles ...grès fédéral a vôté pendant ...mière session un nouveau cré... $10,000.—on aurait découvent ...nous dans des plaines qui, ...it les savants, étaient autre... ...s lacs les restes d'anciennes ...tions sur les bords des... s'épanouissait une faune ...plus riches, favorisée par un ... tropical. Dans les couches ...ieures de ces montagnes, on a ... à par des masses de débris ...opotames et de mégalothé... ...race de pachydermes éteints ...s volumineux que les élé... ...; des milliers de tortues de ... dimensions, des cerfs, des ... des tigres des chameaux. ...chevaux avec trois sa... ...à chaque pied, des ossements ...nards, de chats, de castors, de ...pics, etc., etc.,

...tes ces découvertes à l'état ...tendant à démontrer que le ...eau Monde est plus vieux que ... Les savants n'en font ja... ...l'autres.

—

...lit dans le *Paris Journal* :

...Université catholique de Paris ...aujourd'hui chose décidée, et ...commission, composée de Mgr ...ard. coadjuteur de l'archevêque ...Paris, de Mgr. l'évêque d'Orléans ... Mgr. l'évêque de Versailles, ...t d'être nommée à l'effet d'étu... les bases de son installation.

...a nouvelle Université comprend ...provinces : celles de Paris, de ...rs, de Sans, de Reims, de Rouen ...e Bourges

...a nouvelle Université siégera ...s l'ancien couvent des Carmes. ...est une propriété diocésaine.

...uand à la nouvelle que l'on a ...née d'une Université fondée ...les jésuites, rien n'est venu jus... ...ci la confirmer.

—

...Nous avons déja parlé du terrible ...mblement de terre qui vient de ...verser San José de Cucuta. Voici ...ourd'hui de nouveaux détails que ...s apporte un témoin occulaire ...José Domingo. La ville de ...José de Cucuta était devenue ...des plus agréables et des plus ...ssantes des Etats-Unis de Colom... ...le commerce y était très actif, ...il promettait plus encore ; les ...blissements de toutes sortes y ...daient.

...C'est cette ville qui a été détruite ...dans laquelle se sont passées les ...nes terrifiantes que nous allons ...ayer de retracer d'après le récit ...M. José Domingo.

...Deux jours avant ce désastre, à ...heures et demi du soir, on res... ...tit une première secousse de ...mblement de terre : cela dura ...iron vingt secondes.

...L'alarme se répandit aussitôt. Le ...demain et le surlendemain, la ...urnée fut extrêmement calme, ...acun reprit ses occupations et ...inquiétude disparut.

Mais le second jour, au moment où tous les habitants se préparaient à déjeuner,—il était onze heures et demie du matin,—la destinée de cette ville populeuse, si pleine d'avenir, allait s'accomplir !

Tout à coup, en effet, le sol s'ébranla de nouveau, mais d'une façon plus terrible, qu'auparavant.

En un instant, tout le monde fut sur pied. Des cris de : *Miséricorde ! miséricorde !* retentirent de toutes parts. On apercevait des hommes, des femmes, des enfants fuyant dans toutes les directions, cherchant instinctivement un refuge, mais n'en pouvant trouver nulle part.

Pendant quinze secondes, la terre oscilla comme un bâtiment secoué par les vents sur une mer houleuse : les oscillations se suivaient à intervalles égaux, mais excessivement rapprochés : c'était—nous n'exagérons rien—un véritable roulis auquel se livrait le sol. Les malheureux habitants couraient éperdus, semblables à des fous, se heurtant se renversant les uns sur les autres comme des gens ivres, se relevant, retombant encore, pendant que de sinistres craquements se faisaient entendre : c'étaient les maisons, les monuments publics qui se lézardaient, menaçant de s'écrouler sur la tête des infortunés.

L'air était plein de grondements sinistres ; on entendait comme des mugissements sourds ? Le ciel était sombre, des tourbillons de poussière, soulevés par un vent violent, aveuglaient tous les fuyards.

Déjà, les victimes étaient nombreuses ! Le pavé des rues était couvert de cadavres que les convulsions du sol lançaient au loin ou faisaient rouler. Les constructions s'abattaient avec fracas, assommant, engloutissant les fugitifs. Ceux qui vivaient encore étaient épuisés, suffoqués par les flots de sable qui les aveuglaient et les étouffaient.

Le vent changea en ce moment ; l'atmosphère s'éclaircit, le ciel s'éclaira et la scène devint plus poignante encore s'il se pouvait ; un changement à vue au milieu de cette infernale féerie ?

Les toits, les cloches, les maisons s'étaient presque tout effondrés ; un immense amas de ruines, voilà tout ce qui subsistait de San José de Cucuta.

Ce moment, nous ne dirons pas d'apaisement, mais de lassitude ne fut pas de longue durée.

Une autre calamité vint bientôt se joindre à tant d'horreurs : l'incendie allumé par les charbons ardents échappés des fourneaux des cuisines à l'instant où s'était produite la première oscillation ! Des colonnes de fumée montaient menaçantes et sinistres au milieu de ces ruines ; le feu dévorait ces décombres et les victimes râlantes qu'ils écrasaient

Les cris redoublaient, mais tout fut bientôt fini ? Santa José de Cucusa n'existait plus ?

Nous venons de retracer ces scènes épouvantables, mais nous n'avons pu rendre l'accent de terreur qui accompagnait le récit du nouvelliste M. José Domingo.

D'après lui, il y a eu 10,000 morts.

—

L'Agence Havas rapporte le fait suivant, que nous reproduisons à titre d'histoire curieuse :

Un enfant naquit, dans la ville de Sarrelouis (France), à une heure du matin. Une heure après cet heureux événement, une des femmes qui y avaient assisté, désirant retourner chez elle, demanda tout haut quelle heure il était. Soudain, du berceau de l'enfant nouveau-né, s'élève une voix faible et douce qui répond : Deux heures. Les femmes se regardèrent, frissonnant d'épouvante, et sentirent que quelque chose d'étrange venait de se passer. Toutefois, la personne qui avait fait la question la répéta, feignant de l'avoir pas entendu ; aussitôt la même réponse se fit entendre venant du même côté. Cette fois, il n'y avait plus de doute.

Le lendemain, un digne bourgeois, connu pour sa piété, fut appelé pour examiner l'enfant miraculeux. Surpris tout d'abord, il se remit bientôt en assurant que dans le temps présent, on devait s'attendre à toutes sortes de signes et de prodiges. L'enfant couché dans son berceau, regarda avec des grands yeux pleins d'expression l'homme pieux qui s'approchait de lui : il semblait attendre l'occasion de donner une preuve de ses talents oratoires. Avec solennité, le nouveau venu demanda au petit prodige à quel moment il avait parlé. " A deux heures ! " répondit immédiatement l'enfant. L'interrogateur continua : " Que désires tu ? —J'ai été envoyé dans le monde, dit l'étonnant bébé, pour lui annoncer cette nouvelle. 1875 sera une bonne année, 1876 sera une année de sang

Ces paroles dites l'enfant mourut.

—

Les candidatures pour la présidence des Etats Unis se dessinent assez lentement. Les plus probables actuellement sont celles de M. Tilden, le nouveau gouverneur de l'état de New York, et celle du général Grant, le président actuel, qui briguerait un troisième terme.

—

Le roi des tireurs au dernier grand concours de Wimbledon, en Angleterre, était le major Muretta, un japonais, qui à 800 ou 1,000 verges fait mouche 9 sur 10. A Ase, près Aldersot, on chercha à le tromper en lui disant que la cible était à 800 verges tandis qu'elle était à 1,000. D'un coup d'œil il comprit qu'on voulait le jouer, il ajusta la hausse de sa carabine pour 1,000 et fit mouche dix fois de suite.

—

—On lit dans un journal français :

" Déjà une division profonde avait éclaté entre les vieux catholiques, et le P. Hyacinthe, soit par calcul, soit par un vague reste de foi, s'était séparé de la secte à laquelle il a eu le malheur de donner son nom, pour conserver quelques débris du catholicisme ; il s'en proclame hautement aujourd'hui l'ennemi le plus ardent ; il a organisé une petite église à part qui adresse ses autels dans une des salles du Casino de Saint Pierre, à Genève. C'est là qu'il exerce son système libre et expose ses théories religieuses devant un auditoire composé à peu près uniquement de protestants

" Dans une de ces dernières homélies, il a protesté avec une grande énergie contre " le mouvement d'aberration " qui emporte l'œuvre dont il a été le principal fondateur. Dans ce discours étrange, des aveux non moins étranges lui ont échappé : il a été jusqu'à demander pardon à Dieu et aux hommes de son illusion et du serment qu'il avait cru alors pouvoir prêter.

" Non, s'est-il écrié, je n'adhérerai jamais à cette église nationale que vous appelez un glorieux enfantement et que j'appelle, moi, un douloureux avortement : "

Et il a outé :

" J'ai un fils ; mais aussitôt qu'il pourra marcher, je lui ordonnerai de quitter la Suisse, afin, que plus tard, lorsqu'on lui demandera si c'est son père qui est allé faire un baptême à Compesière par la force, et qui a fait crocheter les portes de Notre Dame pour la ravir à ses nobles défenseurs il puisse répondre le front haut. Non ! toujours non ! "

" Dans un entretien récent, M. Loyson aurait avoué que sa situation dans l'Eglise était tout à fait irrégulière et qu'il n'avait peut-être pas le pouvoir de dire la messe, assurant qu'il conseillait à tous ceux qui désirait se confesser et assister aux saints mystères, d'aller remplir ces devoirs à l'Eglise catholique du Sacré Cœur.

" Si le gouvernement suisse persiste dans son aveuglement nul doute que la lumière ne vienne achever d'éclairer cette grande intelligence enlacée dans les liens de l'apostasie ?

—

Un congrès s'est dernièrement réuni à Nancy pour étudier l'histoire de l'Amérique avant Christophe Colombe. On sait maintenant, en effet, Christophe Colombe, a plutôt retrouvé que découvert le Nouveau Monde ; de nombreux documents attestent la colonisation du continent américain quelques siècles avant l'arrivée de l'illustre Génois.

Sans vouloir entrer dans de longs détails géographiques, nous permettra t-on d'indiquer sommairement le rôle joué par l'Eglise dans cette colonisation " anti-colombienne, de l'Amérique ?

Lorsque, au XIe siècle, les Scandinaves abordent en Groënland, les Esquimaux leur apprennent qu'au sud, au delà de la baie Chesapeak, on voit des hommes blancs vêtus de longs habits de la même couleur, qui marchent en chantant et portent devant eux des bannières. Et bien ces hommes blancs, ce sont des moines, des bénédictins. Une tempête les avait jetés au VIII siècle sur la côte d'Amérique, lorsqu'ils croyaient voguer vers l'Islande.

Nos archives historiques concordent, du reste, avec celles du Nord pour constater ce grave fait. D'après Rohrbacher, les rapports de l'Amérique avec l'Europe étaient, dès 1050, si bien établis; qu'à cette époque une bulle du Pape Victor II range l'Amérique septentrionale parmi les contrées soumises à la juridiction de l'archevêque Adalberg de Hambourg. Des députés du Groënland viennent demander des missionnaires à Adlaberg, et celui ci s'empresse de déférer à leurs vœux. Plus tard en 1131, un évêque nommé Eric se rend du Groënland au Vinland, dans le but de convertir ceux de ses compatriotes qui sont encore retenus dans les liens de l'idolâtrie.

D'autres documents, mis au jour par M. Christian Kahn, dans ses " Antiquitates Americanae," complètent nos connaissances sur la situation de l'Eglise catholique dans l'Amérique septentrionale. Les colons norwegiens, nous dit M. Kahn, avaient avec eux des évêques, et jusqu'en 1147, on les voit payer au Saint Siege une contribution de deux mille six cents livres pesant de dents de mosses, à titre de dîme et de denier de Saint-Pierre. Les monuments viennent eux-mêmes offrir leur tribut à l'histoire de l'Amérique. En effet, les voyageurs contemporains n'ont-ils pas découvert dans le Nord de cette partie du monde, et notamment sur les rivages du Groenland, non seulement des inscriptions runiques, mais les ruines de plusieurs églises ?

Durant le VIIIe siècle, on fait encore de nouvelles découvertes dans l'Amérique du Nord, et surtout vers le Pôle artique. On les doit aux religieux qui habitèrent le Groënland : après s'être avancés jusqu'au fond de la mer de Baffin, où les pêcheurs du Nord avaient une station d'été, ces moines entrèrent dans le détroit de Barrow. Voilà comment de simples prêtres groënlondais traçaient la route dont l'exploration dévait être, six siècles plus tard le plus beau titre de gloire des navigateurs de la Grande-Bretagne, des G Parry et des J. Ross, etc.

D'autres moines allèrent encore plus loin, et s'avancèrent jusque dans les plaines du Mexique. Telle est du moins la conclusion que tire le savant cardinal Pitra d'un ouvrage qu'il cite dans son *Histoire de saint Leger.*



Vente de Bois de Charpente

Confisqué pour ne pas avoir payé droit au gouvernement.

AVIS

EST par le present donné que le Soussigné a d'accord avec les dispositions de l'Acte des Terres de la Puissance, et un certain Ordre en Conseil en date du vingt-sixième jour de Mars, 1874, offert en vente par ENCAN PUBLIC, LE SEIZIÈME JOUR D'OCTOBRE, à 10 heures, a.m., un certain radeau de bois de charpente de tremble, contenant à peu près 70 morceaux, avec une quantité de bois de corde de Chêne, maintenant en dépôt sur les bords de la Rivière-Rouge, dans la Paroisse de Saint André, près le Fort de Pierre.

La vente aura lieu sur le terrain même.

G. F. NEWCOMB,
Inspecteur des Bois.

Bureau des Terres de la Puissance,
Winnipeg, 27 Sept., 1875.



NOTICE.

NOTICE is hereby given that I have this day posted up in my office, printed copies of the Voters Lists for the year 1875, for the Electoral Division No. 1 or Lake Manitoba, No. 6 or Baie St. Paul, No. 7 or St. François-Xavier West, No. 8 or St. François-Xavier East, and that I have by to day's mail transmitted copies to the following persons ; Justices of the Peace, Deputy Sheriff, Registrar, Teachers of Public Schools, Post Masters, Members of Parliament and unsuccessful Candidates at the last General Election. And that the final revision of these lists will take place on the first day of next term of the County Court, on the 3rd day of October next, at St. François-Xavier West School House.

JOHN McDOUGALL,
C. C. C. Marquette East.

St. François-Xavier, Sept. 6th, 1875.

AVIS.

AVIS est par le present donné que j'ai ce jour affiché dans mon bureau des copies imprimées des listes des voteurs pour l'année 1875, pour la division Electorale No. 1 ou Lac Manitoba, No. 6 ou Baie St. Paul, No. 7 ou St. François Xavier Ouest, No. 8 ou St. François-Xavier Est formant le Comté de Marquette Est, et que j'ai aussi transmis par la malle de ce jour des copies des dites listes aux personnes suivantes : aux Juges de Paix, Député Shérif, Registrateur, Maitres d'Ecole, Maitres de Poste, Membres du Parlement et candidats défaits aux dernières Elections Genérales ; Et que les dites listes seront revisées le premier jour du prochain terme de la Cour de Comté, 3 d'Octobre, à la Maison d'Ecole de St. François-Xavier Ouest.

JOHN McDOUGALL,
G.C.C. Marquette Est.

St Fr.-Xavier, 6 Septembre, 1875.

ATELIER DU "METIS"

IMPRESSIONS!

ON EXECUTE A CE BUREAU DES

Impressions de Gout

DE TOUTES SORTES

TELLES QUE

Blancs de Cour

POUR

AVOATS, NOTAIRES, GREFFIERS, etc.

FACTUMS

ROLES D'EVALUATION, LISTES ALPHABETIQUES

—AUSSI—

TETES DE COMPTES, CIRCULAIRES

Lettres Funeraires, etc.

—DE PLUS—

CARTES

De Visite, d'Adresses, de Commerce, etc.

PROGRAMMES, AFFICHES

LIVRES, BROCHURES

ETC., ETC., ETC.

La variété et le nombre de Caractères de Goût que nous avons reçus dernièrement nous permettent d'exécuter des Impressions de tout genre, de manière à satisfaire les goûts les plus difficiles et sous le plus court délai.

Nous sollicitons le patronage du public en général.

Les Bureaux du *Metis* sont à St. Boniface, sur l'Avenue Provencher, un peu au Nord-Est du Collége.

St. Boniface, 12 Décembre 1874.



PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS.

A nos fidèles et bien-aimés, les Conseillers Législatifs de la Province de Manitoba, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le neuvième jour d'Octobre et à chacun de vous,

SALUT:

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Manitoba se trouve convoquée pour le neuvième jour du mois d'Octobre, auquel temps vous etiez tenus et il vous était enjoint d'être presents :

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de notre Conseil Exécutif de notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Ville de Winnipeg, mardi, le sixième jour du mois de Novembre prochain, pour y prendre en consideration l'état et le bien-être de notre dite Province, et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien-Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement, à Fort Garry, dans notre dite Province, ce huitième jour de Septembre dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-quinze, et de Notre Règne la Trente neuvième.

Par ordre,
JOHN NORQUAY,
Sec. Provincial.

HOTEL DU GOUVERNEMENT.
Fort Garry, 20 Juillet, 1875.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur d'accepter la résignation de Richard F. Huggard, Ecuyer, comme Président des commissaires de License.

Par ordre,
JOHN NORQUAY,
Secrétaire Provincial.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 3 Septembre, 1875.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de faire la nomination suivante :

Pour être Député Coronaire pour le Comté de Provencher.

Frederick T. Bradley, Ecuyer de West Lynn

La résignation de Norbert Larence, comme Député Shérif pour le Comté de Provencher est par les présentes acceptée.

Par ordre,
JOHN NORQUAY,
Sec. Provincial.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 13 Septembre, 1875.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de faire les nominations suivantes :

Pour être Avocat et Procureur de cette Province, en vertu des dispositions de la Sec. 5, 34 Vic. Chap. 10, des Actes de 1871 :

C. S Bigg, de la Cité de Winnipeg, Ecuyer ;

Pour être Notaire Public pour la Province de Manitoba ;

C. S. Bigg, de la Cité de Winnipeg, Ecuyer ;

Pour être Commissaire pour prendre des affidavits in B R., en vertu de la 35ième Sec., de la 35ième Vic. Chap. 3, des Statuts de Manitoba, pour la dite Province de Manitoba :

C. S. Bigg, de la Cité de Winnipeg, Ecuyer

Par ordre,
JOHN NORQUAY,
Secrétaire Provincial.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 8 Septembre, 1875

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de sanctionner l'érection de l'arrondissement Scolaire suivant fait par la Section Catholique du Bureau d'Education, et de fixer le vingt et unième jour de Septembre prochain, pour l'élection des Commissaires d'Ecole.

Township 11 et partie du township 12, rang 3 Ouest, à la Rivière Sale, Baie St. Paul.

Aussi de sanctionner la nouvelle délimitation comme suit des limites de l'arrondissement Scolaire de St. Charles Est :

Les limites Ouest resteront les mêmes ; et à l'Est elles s'étendront jusqu'au 47ème lot de Peter Barren, de la paroisse de St. James inclusivement, et sur le côté nord de l'Assiniboine ; et jusqu'au 52ème lot Hon. James McKay, de la paroisse de St Boniface inclusivement et sur le côté sud de l'Assiniboine ; les limites nord et sud devront s'étendre sur un espace de quatre mille de long.

APPLICATION POUR UNE CHARTE PAR LETTRE PATENTES

Avis public est par le présent donné que les personnes dont les noms et les places de résidence sont mentionnés plus bas, se proposent de faire application un mois après cette première publication dans la Gazette de Manitoba, au Lieutenent Gouverneur de Manitoba en Conseil, pour une Charte d'Incorporation par Lettres Patentes suivant les dispositions de l'acte passé par la Législature de Manitoba, tenue dans la 38ième année du Règne de Sa Majesté, Chap 28, et intitulé : "Acte pour l'incorporation des Compagnies à fond Social par Lettres Patentes."

1o Le nom d'incorporation de la Compagnie est "La Compagnie de Distillerie et de Brasserie de l'Assiniboine."

2o. La Compagnie est formée en vue de faire le commerce de Brasserie et de Distillerie et autres affaires en rapport avec icelui et y nécessaires.

3o. Les opérations de la dite Compagnie se feront dans la paroisse de St James, dans le Comté de Selkirk et Province de Manitoba.

4o. Le montant du fond Social de me est de $50,000.

5o. Le nombre de parts est de 250 à $200 chaque.

6. Les noms, domiciles et occupations des requérants sont comme suit : James Turner, de la Cité de Hamilton, dans la province d'Ontario, marchand; Alexander Turner, de la cité de Hamilton, marchand, William Henry Gillard, de la cité de Hamilton, marchand, Graham Bannatyne, de la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, marchand, John Balsillie, de la cité de Winnipeg, commis, et Joseph James Hargrave, de la cité de Winnipeg, comptable, et ceux qui seront les premiers directeurs sont comme suit les dits James Turner, Alexander Turner, William Henry Gillard, Andrew Graham B. Bannatyne, John Balsilie et Joseph James Hargrave, tous sujet de Sa Majesté la Reine

BAIN & BLANCHARD,
Procureur des Requérants.

Winnipeg, 23 Août, 1875.



Un magnifique COTTAGE à vendre ou à louer, avec un beau lot de terre situé aux coins des rues Notre Dame et St. Joseph à St. Boniface.

Ce Cottage a 24 x 30 à deux étages. Il y a aussi sur le même lot un hangar et une étable, le tout est neuf.

De plus, une petite maison de ... 16 très bien fini.

Elle est louer pour un an à $150

Pour plus amples informations s'adresser au propriétaire

N. D. GAGNIER

Bureau du *Métis*, St. Boniface

ABONNEZ-VOUS
AU
JOURNAL "LE METIS."
Le seul Organe Français publié dans le Nord-Ouest.
Le prix de l'Abonnement est de $2.50 par Année,



Bibliotheque Provinciale

LES personnes ayant en leur possession des livres appartenant à la Bibliothèque Provinciale sont respectueusement priées de les remettre aussitôt que possible. Le Département du Secrétaire Provincial est à préparer un catalogue et un nombre d'ouvrages importants ...

FELIX T...

Bureau du Secrétaire Provincial

Winnipeg, 17 Avril, 1875.

AVIS.

Toutes les personnes endettées envers la Société TASCHEREAU ET TETU, ... affaires à STE. ANNE, Pointe de Chênes, ... à Winnipeg, sont averties qu'elles ... payer leurs comptes, sous le plus ... lai, à MM.

ROYAL ...

Winnipeg, ...